

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2881

12 décembre 2007

SOMMAIRE

Alliance Gestion S.A.	138255	Lesom Investments S.A.	138266
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	138265	Liblo Holding S.A.	138242
Ashwell Rated S.A.	138263	Marine Investment Luxembourg S.à.r.l.	138259
Ashwell S.A.	138256	MSREF V Investments Sàrl	138264
BO Fund II	138276	Najac-Corp S.A.	138266
Bulkinvest S.A.	138276	Nerekel International S.A.	138273
Cada s.à r.l.	138286	Oakham Rated S.A.	138259
CALPECO Industrial Holdings S.A.	138249	Oakham S.A.	138263
Casa-Lux S.A.	138282	Petit Bateau Luxembourg S.à r.l.	138273
Central Europe Finance (Holding) S.A. ...	138279	P.K. Diffusion s.à.r.l.	138284
Crane International Capital S.à r.l.	138285	Poel Baltic Land, S.à r.l.	138250
Crane International Capital S.à r.l.	138288	Preafin III S.à r.l.	138279
Duchess I CDO S.A.	138263	Prima Investment S.A.	138279
ECS, Ebenis Commercial Solution S.A. ...	138284	Prof Doheem S.à.r.l.	138257
Emerson International S.A.	138287	Remich S.A.	138250
Eurohan S.A.	138272	Restobello S.à r.l.	138264
Europe Aciers S.à.r.l.	138281	RHOM International S.à r.l.	138283
European Structured Investments S.A. ...	138257	Romaro	138242
Excellence Trading S.A.	138245	Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l.	138288
Financière du Knuedler Holding S.A.	138288	S. à r.l. WUST Construction LUXEM-BOURG	138283
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg V	138279	Schura S.A.	138265
Gian Burrasca S.A.H.	138286	Société Luxembourgeoise des Transports Helmingier	138281
GSS III Bridge S.à r.l.	138265	Souliyet	138245
GSS III Greenwich S.à r.l.	138264	The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l.	138272
H.I.F. S.A.	138273	Tintoretto Sicar S.A.	138274
Immobilière Acropolis S.A.	138286	TS Koenigsallee Fixtures S.à.r.l.	138246
Immobilière Scarabée S.A.	138286	Vestar Arno Glass	138285
Immo Inter Finance S.A.	138277	Villapool S.A.	138273
Ingenico Investment Luxembourg S.A. ...	138287	Welfare Investment S.A., SPF	138287
ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.	138274	Welfare Investment S.A., SPF	138287
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.	138277	Werasp S.A.	138276
Integrated Resources S.à r.l.	138284		
International Yacht and Motor Charter Services S.A.	138276		
Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.	138246		

Liblo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.675.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2008:

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Artillerigatan, 11 445 Stockholm, Suède;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137640/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Romaro, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.576.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, agissant en son nom personnel.
- 2.- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ROMARO.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par vingt-cinq (25) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Patrick Rochas, prénommé, vingt-quatre actions	24
2. Monsieur Philippe Slendzak, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: vingt-cinq actions	25

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de € 4.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - b) Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - c) Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, né le 16 novembre 1976 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
- 6.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, P. Slendzak, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 21 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14404. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007138323/272/139.

(070160684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Souliyet, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 75.794.

Il résulte de trois lettres de démission du 25 octobre 2007 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anciennement COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.à r.l.) et SOULIYET en date du 29 novembre 2000 est résilié avec effet au 25 octobre 2007.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007137641/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Excellence Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 74.795.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 novembre 2007 au siège social de la société EXCELLENCE TRADING S.A. il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N° 1

L'Assemblée révoque Madame Marcella Scarati, née le 22 novembre 1958 à Laterza (Italie), domiciliée 2, Gassel, L-5740 Filsdorf (Luxembourg), du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 2

L'Assemblée nomme la société DE LUXE MEAT CORP. SA, inscrite au Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.007.604-5, domiciliée 2, Lerzenstrasse, CH-8953 Dietikon (Suisse), au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société DE LUXE MEAT CORP. SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 3

L'Assemblée révoque la société TRIPLE A CONSULTING, domiciliée à Luxembourg, 3, place Dargent, L-1413, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 61.417, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 4

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72.287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007138025/2741/36.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

**Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Koenigsallee Fixtures S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

In the year two thousand seven, on the thirty first of October,

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by M^e Karine Mastinu, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under notarial seal in Madrid on October 26th, 2007, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the public notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l., having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110 498, which was incorporated by a deed of the undersigned notary, dated August 24th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1467 of December 28th, 2005 and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of April 25th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1924 of October 12th, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at five hundred twenty eight thousand seven hundred Euro (EUR 528.700) represented by twenty one thousand one hundred and forty eight (21.148) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

Agenda:

1. Decision to change the Company's name from TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à.r.l. to KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.;
2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above decision;
3. Transfer of the registered office of the Company from Senningerberg to Luxembourg;
4. Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above decision;
5. Decision to fix the address of the Company;
6. Resignation of TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l. as sole manager of the Company and discharge;
7. Decision to create two categories of managers, category A and category B, and to modify the Company's representation;
8. Amendment of article 12 and article 13 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above decision;
9. Appointment of Mrs Elena Escalona Lara as category A manager and of Mr Javier Chicharro Villalba and Mr Augustin Hidalgo Gomez as category B managers;

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. into KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. as of today.

Second resolution

Pursuant to the above change of name, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.»

Third resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Senningerberg to Luxembourg as of today.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

« **Art. 5§1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the Company's registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames as of today.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept with immediate effect the resignation of TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 110.499, as sole manager of the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to grant full discharge to TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., for the exercise of its mandate as sole manager of the Company until the date hereof.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to create category A managers and category B managers as of today.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.»

The sole shareholder resolves to amend article 13 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

« **Art. 13§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the single signature of any Category A Manager, or by the joint signature of any two Category B Managers, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.»

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As Category A Manager:

i. Mrs Elena Escalona Lara, company director, born on March 14th, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1 , E-28003 Madrid, Spain

- As Category B Managers:

i. Mr Javier Chicharro Villalba, company director, born on August 21st, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - B J B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain

ii. Mr Augustin Hidalgo Gomez, company director, born on July 9th, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Spain

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537

représentée aux fins des présentes par M^e Karine Mastinu, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration par acte notarié donnée à Madrid le 26 octobre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110 497, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 28 décembre 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1924 du 12 octobre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt huit mille sept cents Euro (EUR 528.700) représenté par vingt et un mille cent quarante huit (21.148) actions de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;
3. Transfert du siège social de la Société de Senningerberg vers Luxembourg;
4. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;
5. Décision de fixer l'adresse du siège social de la Société;
6. Démission de la société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l. de ses fonctions de gérant unique de la Société et décharge;
7. Décision de créer deux catégories de gérants, catégorie A et catégorie B, et de modifier les pouvoirs de représentation;
8. Modification de l'article 9 et de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;
9. Nomination de Mme Elena Escalona Lara comme gérant de catégorie A, et de Mr Javier Chicharro Villalba et Mr Augustin Hidalgo Gomez comme gérants de catégorie B;

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TS KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. avec effet à ce jour.

Seconde résolution

Suite à cette modification de la dénomination sociale, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a comme dénomination KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de Senningerberg vers Luxembourg avec effet à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 5§1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide de fixer l'adresse de la Société à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames avec effet à ce jour.

Sixième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110.499, en tant que gérant unique de la Société.

Septième résolution

L'associée unique décide de donner pleine décharge à TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., pour l'exercice de son mandat de gérant unique jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'associée unique décide de créer des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B avec effet à ce jour.

Neuvième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:
« **Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.»

L'associée unique décide de modifier l'article 13 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 13§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A, ou par la signature conjointe de deux Gérants de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.»

Dixième résolution

L'associée unique décide de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Gérant de catégorie A:

i. Mme Elena Escalona Lara, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 - 1D, E-28003 Madrid, Espagne

- Gérants de catégorie B:

i. Mr Javier Chicharro Villalba, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin Hidalgo Gomez, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a avec Nous notaire signé les minutes.

Signé: K. Mastinu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34319. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138565/211/198.

(070161392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

CALPECO Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.863.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre reçue en date du 14 novembre 2007 que:

- Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & Cie
Agent Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2007137645/634/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Remich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.847.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2007 à 12.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera, en Italie, résident professionnellement au 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724, Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, et de Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974, à Messancy, en Belgique, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome, en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975, à Metz, en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, en tant qu'administrateur; leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007137646/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Poel Baltic Land, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.557.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of the month of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

POEL BALTIC HOLDING S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, whose registration under section B of the Luxembourg trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a power of attorney given on November 8, 2007.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and holding of real estate property in Luxembourg or abroad, the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign property-holding com-

panies, the control, the management, the direct or indirect financing as well as the development of these properties and participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial or commercial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

It may open branches in Luxembourg and/or abroad.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name POEL BALTIC LAND, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one (1) share of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the Articles.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The one (1) share has been subscribed by POEL BALTIC HOLDING S.à r.l., prenamed and has been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the Shareholders

1. The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Charles Meyer, company director, born on April 19, 1969 in Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr. Robert Faber, company director, born on May 15, 1964 in Luxemburg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of two managers.

2. The address of the Company is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre zweitausend und sieben, den achten des Monates November.

Vor dem unterzeichneten Joseph Elvinger, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

POEL BALTIC HOLDING S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, deren Eintragung unter Sektion B des Handels- und Gesellschaftsregisteres Luxemburg zur Zeit vorgenommen wird,

hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Angestellter, geschäftsansässig in 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 8. November 2007.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphieren durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat den Unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die «Gesellschaft»), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das «Gesetz»), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die «Satzung»), welche in Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhaltet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Immobilien und Beteiligungen in jeder Form an in- und ausländischen Immobiliengesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung, direkte und indirekte Finanzierung sowie die Entwicklung dieser Immobilien und Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Beteiligung, Zeichnung, Kauf von Gesellschaftsanteilen, oder sonstwie, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die Unterstützung dieser auf jede Art und Weise.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen und kommerziellen Handlungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist POEL BALTIC LAND, S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen außerordentlichen Gesellschafterbeschuß an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluß des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-) repräsentiert von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschuß, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der Satzung abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die Sie vertritt ernennen.

Art. 10. Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche Gesellschafter oder nicht sein können, verwaltet. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und der Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten. Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Geschäftsführerratssitzung gefasste Beschlüsse.

Jedes, sowie alle Mitglieder des Geschäftsführerrates können mittels Telefon- oder Video- Konferenz-Gespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören an Geschäftsführerratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Art. 13. Der/ Die Geschäftsführer geht/ gehen durch die Ausübung seines/ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 14. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsabänderung vornehmen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern zur Einsicht am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschuß hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der Gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) Gesellschafter oder nicht sein können und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/ werden, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 19. Alles was nicht durch die Satzung festgelegt ist, unterliegt dem Gesetzng.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2008.

Zeichnung - Einzahlung

Der eine (1) Anteil ist gezeichnet von POEL BALTIC HOLDING, S.à r.l., vorgenannt und wurde in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausend und fünfhundert Euro (€ 12.500,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, welches dieser ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr zweitausend Euro (€ 2.000,-).

Beschlüsse der Gesellschafter

1. Die Gesellschaft wird von folgenden Geschäftsführern verwaltet:

- Herr Charles Meyer, Geschäftsführer, geboren am 19. April 1969 in Luxemburg, mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg.

- Herr Robert Faber, Geschäftsführer, geboren am 15. Mai 1964, in Luxemburg, mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg.

Das Mandat der Geschäftsführers gilt auf unbestimmte Zeit. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist festgelegt in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg.

Erklärung

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag des Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: O. Ferres, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34849. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138374/211/247.

(070160412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

L'an deux mille sept, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE GESTION S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.624.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 27 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 622 du 1^{er} septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial numéro 330 du 24 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société à Livange (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société à rue de Bettembourg (Zone Industrielle), L-3378 Livange.
- 3) Modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société:
- 4) Modification de l'article cinq (5) par la suppression de toute référence au capital autorisé de la Société, le délai accordé au conseil d'administration de la Société par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en vue de procéder à diverses augmentations de capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, étant expiré.
- 5) Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Ville de Dudelange à Livange (Grand-Duché de Luxembourg) et plus précisément à l'adresse suivante:
rue de Bettembourg, Zone Industrielle, L-3378 Livange

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Livange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts en supprimant toute référence au capital autorisé de la Société, le délai de cinq (5) ans, accordé au conseil d'administration de la Société, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales de procéder à diverses augmentations de capital social souscrit dans les limites du capital autorisé étant dépassé.

A cet effet l'article cinq (5) des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article six (6) ainsi que l'article neuf (9) des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, F. Mignon, C. Coï, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13676. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137685/239/89.

(070159999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASHWELL S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonius Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007137651/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonius Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007137652/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Prof Doheem S.à.rl., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4684 Differdange, 13, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 133.578.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Ahmed Ouertani, employé privé, demeurant à L-4684 Differdange, 13, rue Batty Weber.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le soutien scolaire à domicile et la formation professionnelle continue avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROF DOHEEM S.à.rl.

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré:

- par un apport en nature d'un montant de deux mille cent huit euros cinquante-deux cents (2.108,52 €) ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé,

- par un apport en espèces de dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros quarante-huit cents (10.391,48 €) ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément,

de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé le comparant au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ahmed Ouertani, prédit.

2- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-4684 Differdange, 13, rue Batty Weber.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ouertani, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2007, Relation: EAC/ 2007/ 13693. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.m (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007138324/203/88.

(070160696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Oakham Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.484.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OAKHAM RATED S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ton Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera a l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007137655/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.017,

- CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established in Luxembourg on September 26, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.789, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1488 of August 3, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Shareholders resolve to convert the five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The shareholders resolved to increase the corporate capital by two hundred thirteen million two hundred forty-three thousand seven hundred seven Euro (€ 213,243,707.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to two hundred thirteen million two hundred fifty-six thousand two hundred seven Euro (€ 213,256,207.-) by creation and issue of two hundred thirteen million two hundred forty-three thousand seven hundred seven (213,243,707) new shares of one Euro (€ 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR and CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR pre-named, here represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of two proxies established in Luxembourg on September 26, 2007 The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, through its proxyholder, declared to subscribe to one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-four (106,621,854) new shares and have them fully paid up in the amount of one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-four Euro (€ 106,621,854.-), by contribution in kind of five million four hundred eighty-seven thousand ninety-nine (5,487,099) Class A and of one hundred one million one hundred thirty-four thousand seven hundred fifty-five (101,134,755) Class B representing 48,97% of the share capital of MARINE INVESTMENT FRANCE SAS, a Société par actions simplifiée incorporated under French law, with registered seat at 2, rue Maurice Mallet, 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex and registered with the trade and company register of Nanterre, France under number RCS Nanterre 498 376 284, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-four Euro (€ 106,621,854.-).

- CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, through its proxyholder, declared to subscribe to one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-three (106,621,853) new shares and have them fully paid up in the amount of one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-three Euro (€ 106,621,853.-), by contribution in kind of five million four hundred eighty-seven thousand ninety-eight (5,487,098) Class A shares and of one hundred one million one hundred thirty-four thousand seven hundred fifty-five (101,134,755) Class B representing 48,97% of MARINE INVESTMENT FRANCE SAS, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred six million six hundred twenty-one thousand eight hundred fifty-three (€106,621,853.-).

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of MARINE INVESTMENT FRANCE SAS as per September 27, 2007.

The balance sheet of MARINE INVESTMENT FRANCE SAS shows net assets of two hundred seventeen million seven hundred forty-one thousand nine hundred ninety-nine Euro (€ 217,741,999.-).

Further to this, the management of MARINE INVESTMENT FRANCE SAS has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such shares to the Company.

Effective implementation of the contribution

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR and CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, through their proxy holders, declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the contributed shares and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in France, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervenes the manager of MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l., here represented by Mr Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of a declaration which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at two hundred thirteen million two hundred fifty-six thousand two hundred seven Euro (€ 213,256,207.-) divided into two hundred thirteen million two hundred fifty-six thousand two hundred seven (213,256,207) shares of one Euro (€ 1.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns a contribution in kind of more than sixty-five percent (65%) of the shares of a company incorporated and existing in the European Union (France) to a Luxembourg company, the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.2. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.017,

- CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711,

ici représentées par Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 26 septembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l. (ci après «la Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.789, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 26 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1488 le 3 août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent treize millions deux cent quarante trois mille sept cent sept Euro (€ 213.243.707,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à deux cent treize millions deux cent cinquante six mille deux cent sept Euro (€ 213.256.207,-) par la création et l'émission de deux cent treize millions deux cent cinquante six mille deux cent sept (213.256.207) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR et CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, prédé-signées, ici représentées par Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 26 septembre 2007. Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., par son mandataire, déclare souscrire aux cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante quatre (106.621.854) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante quatre Euro (€ 106.621.854,-) par apport en nature consistant en cinq millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (5.487.099) actions de classe A et cent un millions cent trente quatre mille sept cent cinquante cinq (101.134.755) actions de classe B représentant 48,97% du capital social

de MARINE INVESTMENT FRANCE SAS, une Société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège au 2, rue Maurice Mallet, 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France sous le numéro RCS Nanterre 498 376 284, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante quatre Euro (€ 106.621.854,-);

- CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., par son mandataire, déclare souscrire aux cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante trois (106.621.853) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante trois Euro (€ 106.621.853,-) par apport en nature consistant en cinq millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre vingt dix-huit (5.487.098) actions de classe A et cent un millions cent trente quatre mille sept cent cinquante cinq (101.134.755) actions de classe B représentant 48,97% du capital social de MARINE INVESTMENT FRANCE SAS, prénommée, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de cent six millions six cent vingt et un mille huit cent cinquante trois Euro (€ 106.621.853,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de MARINE INVESTMENT FRANCE SAS en date du 27 septembre 2007.

Le bilan de MARINE INVESTMENT FRANCE SAS relève une valeur nette comptable de deux cent dix sept millions sept cent quarante et un mille neuf cent quatre vingt dix neuf Euro (€ 217.741.999,-).

De plus, la gérance de MARINE INVESTMENT FRANCE SAS a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de ces actions seront accomplies.

Réalisation effective de l'apport

CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. et CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l., par leur mandataire, déclarent que:

- elles sont seules propriétaires sans restrictions des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation en France, aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention du gérant

Est alors intervenu le gérant de la société MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l., ici représenté par Monsieur Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une déclaration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscriptions et libération.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent treize millions deux cent cinquante six mille deux cent sept Euro (€ 213.256.207,-) représenté par deux cent treize millions deux cent cinquante six mille deux cent sept Euro (213.256.207) parts sociales de un Euro (€ 1,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans plus de soixante-cinq pour-cent (65%) des parts sociales d'une société de capitaux constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne (France) à une société luxembourgeoise, la Société se réfère expressément à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'application du droit d'enregistrement fixe en telle situation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28551. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138560/211/196.

(070161126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ASHWELL RATED S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonius Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007137656/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OAKHAM S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonius Zwart, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007137657/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Duchess I CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.958.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007137728/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04837. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GSS III Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.687.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de GSS III GREENWICH S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

* d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

* de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137658/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

MSREF V Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.652.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de MSREF V INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

* d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

* de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137666/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03551C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Restobello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 84.077.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137708/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04172. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GSS III Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.686.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de GSS III BRIDGE S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

* d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;

* de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137682/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137696/5770/12.

(070159947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Schura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 78.021.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137709/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Najac-Corp S.A., Société Anonyme,
(anc. Lesom Investments S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.715.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company LESOM INVESTMENTS S.A. (hereinafter referred to as «the corporation»), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 113.715, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 19, 2006, published in the Mémorial C number 782 of April 19, 2006.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Adoption by the corporation of the name NAJAC-CORP S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of NAJAC-CORP S.A.»

2) Adoption of a nominal value of EUR 100.- per share.

3) Exchange of the 31 existing shares with a nominal value of EUR 1,000.- each against 310 shares with a nominal value of EUR 100.- each.

4) Subsequent amendment of the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-), to be divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

5) Amendment of article 6 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the corporation is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

6) Amendment of article 7 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

7) Amendment of article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

8) Amendment of article 13 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

«The general meeting of shareholders of the corporation represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

9) Sundry.

II. The shareholders present, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the name NAJAC-CORP S.A. and to amend subsequently article one of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of NAJAC-CORP S.A.»

Second resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

Third resolution

The meeting decides to exchange the thirty one (31) existing shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each against three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first and second paragraphs of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraphs 1 and 2).** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-), to be divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the corporation is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend article seven of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend article nine of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Eighth resolution

The meeting decides to amend article thirteen of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 13.** The general meeting of shareholders of the corporation represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company is estimated at about one thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LESOM INVESTMENTS S.A. (ci-après «la société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.715,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 782 du 19 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de la dénomination sociale NAJAC-CORP S.A. et modification subséquente de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAJAC-CORP S.A.»

2) Adoption d'une valeur nominale de EUR 100,- par action.

3) Echange des 31 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune contre 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

4) Modification subséquente des premier et deuxième alinéas de l'article cinq des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

5) Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

6) Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

7) Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

8) Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

9) Divers.

II. Que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination de NAJAC-CORP S.A. et de modifier l'article un des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAJAC-CORP S.A.»

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trente et une (31) actions existantes d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune contre trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article cinq des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5 (alinéas 1 et 2).** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2007, Relation GRE/2007/4820. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138505/231/365.

(070161174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.630.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Mandaté à cet effet

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007137804/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02460. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eurohan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.040.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137710/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04176. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137712/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04046. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Nerekel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137725/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02561. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005, précédemment enregistré le 14 juin 2007 le numéro L07 007 4276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137732/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Petit Bateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.226.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C n^o 79 du 16 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour *PETIT BATEAU LUXEMBOURG S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137763/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03950. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Tintoretto Sicar S.A., ToCompType.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Murari

Administrateur

Référence de publication: 2007137734/43/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07807. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of October.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 120.562, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 25th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l. is the sole partners of ING PFCEE SOPARFI C S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, then residing in Remich, on October 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2180 dated November 22nd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by the undersigned notary on March 13th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1072 dated June 6th, 2007.

The capital of the company is fixed at eighty-two thousand and four hundred euro (82,400.- EUR) represented by eight hundred twenty-four (824) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty thousand euro (50,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of eighty-two thousand and four hundred euro (82,400.- EUR) to one hundred thirty-two thousand and four hundred euro (132,400.- EUR), by issuing five hundred (500) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the five hundred (500) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of fifty thousand euro (50,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred thirty-two thousand and four hundred euro (132,400.- EUR) represented by one thousand three hundred and twenty-four (1.324) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.562, ici représenté par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 25 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING PFCEE SOPARFI C S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1072 du 6 juin 2007.

Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-deux mille quatre cents euros (82.400,- EUR) représenté par huit cent vingt-quatre (824) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux mille quatre cents euros (82.400,- EUR) à cent trente-deux mille quatre cents euros (132.400,- EUR), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-deux mille quatre cents euros (132.400,- EUR) représenté par mille trois cent vingt-quatre (1.324) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007. LAC/2007/33972. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138549/5770/95.

(070161227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Werasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 59.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137735/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04040. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137737/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04846. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007137738/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05048. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Bulkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BULKINVEST S.A.

Le Conseil d'Administration

I. Valassis / R. Van Herck / H. Luyten

Référence de publication: 2007137739/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05050. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Immo Inter Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.321.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007137740/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04840. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE, a foundation, with registered office Schenkade 65, NL-2595 AS The Hague, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27291510, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 19th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE is the sole partner of ING PFCEE SOPARFI D S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on October 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2190 dated November 23rd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by the undersigned notary on March 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1072 dated June 6th, 2007.

The capital of the company is fixed at one hundred seventeen thousand four hundred euro (117,400.- EUR) represented by one thousand one hundred and seventy-four (1,174) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of seventy thousand euro (70,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred seventeen thousand four hundred euro (117,400.- EUR) to one hundred eighty-seven thousand four hundred euro (187,400.- EUR), by issuing seven hundred (700) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the seven hundred (700) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of seventy thousand euro (70,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred eighty-seven thousand four hundred euro (187,400.- EUR) represented by one thousand eight hundred seventy-four (1,874) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE, une fondation avec siège social à Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante STICHTING BEWAARDER ING REAL ESTATE PFCEE est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING PFCEE SOPARFI D S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1072 du 6 juin 2007.

Le capital social de la société est fixé à cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR) représenté par mille cent soixante-quatorze (1.174) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille quatre cents euros (117.400,- EUR) à cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (187.400,- EUR), par l'émission de sept cent (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les sept cent (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (187.400,- EUR) représenté par mille huit cent soixante-quatorze (1.874) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007. LAC/2007/33973. — Reçu 700 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138550/5770/95.

(070161258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Prima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.475.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007137742/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04839. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Central Europe Finance (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.868.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137745/3842/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03927. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FMC Finance S.à r.l. Luxembourg V).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company FRESNIUS MEDICAL CARE (DEUTSCHLAND) GmbH (hereinafter referred to as FMC GmbH), a company duly organized under German law, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, representing the full amount of the corporate capital of USD 50,000.- (fifty thousand United States dollars) of FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V,

duly represented by M^e Nikolas Wienke, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on October 22, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FMC GmbH is the sole member of FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 11, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 1218, dated December 22, 2001.

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 2 of the articles of association so as to reflect the change of the name of the company to read as follows:

«The company's name is PREAFIN III S.à r.l.»

2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V has requested the undersigned notary to state the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to amend Article 2 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of the name of the company to read as follows:

«The company's name is PREAMFIN III S.à r.l.»

Costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendsieben, am einunddreissigsten Oktober.

Vor Uns, Maître Gérard Lecuit, Notar, ansässig in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE (DEUTSCHLAND) GmbH (nachfolgend FMC GmbH), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von USD 50,000.- (fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) von FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V,

vertreten durch Herrn Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. Oktober 2007.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar, vorliegender Urkunde beigelegt, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC GmbH ist Alleingeschafterin der FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde von M^e Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in L-6130 Junglinster vom 11. Juni 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1218 vom 22. Dezember 2001.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 2 der Satzung, betreffend die Änderung des Namens der Gesellschaft wie folgt:

«Der Name der Gesellschaft ist PREAMFIN III S.à r.l.»

2) Verschiedenes

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V, den folgenden Beschluss aufzunehmen:

Einzigter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, Artikel 2 der Satzung zu ändern, betreffend die Änderung des Namens der Gesellschaft:

«Der Name der Gesellschaft ist PREAMFIN III S.à r.l.»

Kosten, Bewertungen

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

Worüber die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt, in Luxemburg erstellt wurde.

Nach Verlesung der Urkunde vor der Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesen zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. Wienke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, LAC/2007/33950. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. November 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007138392/220/82.

(070160160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

Constituée suivant acte sous seing privé du 27 février 1969, publié au Mémorial C n ° 95 du 17 juin 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n ° 31 du 13 février 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1988, acte publié au Mémorial C n ° 101 du 16 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n ° 124 du 13 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 1995, acte publié au Mémorial C n ° 470 du 20 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1997, acte publié au Mémorial C n ° 654 du 24 novembre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 10 du 3 janvier 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 21 août 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 396 du 12 mars 2002, modifiée par acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 1562 du 30 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137750/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04809. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n ° 556 du 21 juillet 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n ° 725 du 5 septembre 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 janvier 2003, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 173 du 18 février 2003, modifiée par-devant M^e Tom Metzler en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C n ° 461 du 3 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour EUROPE ACIERS S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137754/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03964. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Casa-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 100.551.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASA-LUX S.A., ayant son siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.551, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 février 1990, publié au Mémorial C numéro 320 du 11 septembre 1990,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 970 du 24 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alfred Jakobs, indépendant né à B-Burg Reuland,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lambert Jakobs, employé privé, demeurant à B-St Vith.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lambert Jakobs, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de tous produits et matériaux de construction et de décoration, de machines et outillages ainsi que tous objets, produits et matériaux nécessaires à l'ameublement du bâtiment.

La société a également pour objet le conseil en organisation, la gestion de sociétés et l'organisation de commerce et industries.

De plus, la société a pour objet la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent quatre-vingts euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jakobs, Jakobs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2007, Relation GRE/2007/4972. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138513/231/63.

(070161189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

Constituée pardevant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1142 du 29 juillet 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 2005, acte publié au Mémorial C n^o 655 du 5 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 (en version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.à.r.l. WUST CONSTRUCTION LUXEMBOURG

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137757/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03941. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

RHOM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 10, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 95.536.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 août 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1034 du 7 octobre 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 juin 2004, acte publié au Mémorial C n^o 815 du 9 août 2004

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RHOM INTERNATIONAL S.à.r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137759/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03944. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 419.600,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.222.

Le bilan au 31 décembre 2006, préalablement enregistré et déposé le 15 octobre 2007 auprès du registre de commerce et de sociétés sous le numéro LO70139710.04 a été ultérieurement modifié et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137797/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04125. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

ECS, Ebenis Commercial Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.550.

Constituée par-devant M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 12 février 1999, acte publié au Mémorial C n^o 333 du 11 mai 1999, modifié par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C n^o 732 du 15 juillet 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n^o 845 du 6 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour ECS, EBENIS COMMERCIAL SOLUTION S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137761/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03948. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

P.K. Diffusion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.219.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 octobre 1991, acte publié au Mémorial C n^o 111 du 28 mars 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1992, acte publié au Mémorial C n^o 405 du 16 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 886 du 16 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour P.K. DIFFUSION s.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137762/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03953. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Mandaté à cet effet

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007137805/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02458. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Vestar Arno Glass, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.930.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 avril 2007 que:

1. VESTAR CAPITAL PARTNERS V, LP a transféré 44 (quarante-quatre) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR EXECUTIVES V, LP, une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-16411.

2. VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, L.P. a transféré 5 (cinq) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR ASSOCIATES V, LP, une limited partnership, constituée et régie selon les lois d'Ecosse (Royaume-Uni), ayant son siège social au 245 Park Avenue, 41st Floor, NY 10157 New York, Etats-Unis, enregistrée au English Companies House sous le numéro SL005505.

3. VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, L.P. a transféré 5 (cinq) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR EXECUTIVES V, LP

4. VESTAR CAPITAL PARTNERS V-B, L.P. a transféré 1 (une) part qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR ASSOCIATES V, LP

5. VESTAR EMPLOYEES V, L.P. a transféré 1 (une) part qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR ASSOCIATES V, LP

A cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

VESTAR CAPITAL PARTNERS V, L.P., (deux mille neuf cent cinquante-deux) parts	2.952
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, L.P., (huit cent douze) parts	812
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-B, L.P., (cent sept) parts	107
VESTAR EMPLOYEES V, L.P., (cinquante-trois) parts	53
K&E INVESTMENT PARTNERS, L.P. (vingt) parts	20
VESTAR ASSOCIATES V, LP, (sept) parts	7
VESTAR EXECUTIVES V, LP, (quarante-neuf) parts	49

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

VESTAR ARNO GLASS

Signature

Référence de publication: 2007138031/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05010. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Cada s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.473.

—
Constituée pardevant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 mars 1993, acte publié au Mémorial C n^o 295 du 19 juin 1993, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C n^o 168 du 31 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour CADA s.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137764/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03959. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme,

(anc. Immobilière Acropolis S.A.).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.572.

—
Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1703 du 28 novembre 2002, modifiée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 février 2004, acte publié au Mémorial C n^o 304 du 16 mars 2004, modifiée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur Alzette en date du 21 août 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1917 du 12 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE SCARABEE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137765/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04804. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Gian Burrasca S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007137713/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04052. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.512.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2007 à 14.00 heures à Luxembourg
Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Amedeo d'Angelo, Jean-Marc Thienpont, René Barchi
et du Commissaire aux Comptes:
KPMG AUDIT

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
J.-M. Thienpont / R. Barchi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137822/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Welfare Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007137720/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03598. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Emerson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.656.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137726/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02559. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Welfare Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007137721/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03601. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007137719/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03591. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signature

Référence de publication: 2007137723/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01750. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Mandaté à cet effet
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA
Signatures

Référence de publication: 2007137806/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02459. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.
